

# LES SANCTIONS

## PÉNALES

## CURATIVES

Sous la direction scientifique de  
**Patrick MISTRETTA**, Professeur, Equipe de recherche Louis Jossierand, Co-directeur du Centre de droit pénal, Responsable du Master 2 Recherche Droit pénal fondamental, Université Jean Moulin Lyon 3,

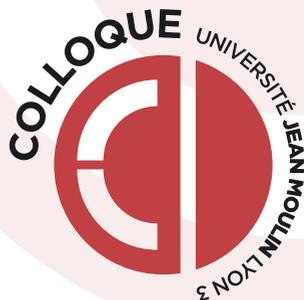
**Audrey DARSONVILLE**, Professeur, ERADP, Directrice du Master 2 Etudes Pénales et Criminelles, Faculté de Lille

**Bruno PY**, Professeur, Institut François Geny, Responsable du Master 2 Droit pénal, Université de Lorraine

Avec la participation des étudiants de Master 2 des 3 universités

🕒 9H00-16H45

5 AVRIL 2019



**Amphithéâtre Doucet Bon**  
Université Jean Moulin Lyon 3  
18 rue Chevreur - Lyon 7e (F)

Le concept de sanctions pénales curatives n'a aucune existence officielle en droit pénal et il n'apparaît pas dans le code pénal ou le code de procédure pénale. Il est vrai qu'il existe a priori un antagonisme apparent entre les termes « sanctions » et « soins ». La sanction en droit pénal est une mesure afflictive prononcée par l'autorité judiciaire à l'égard du délinquant, auteur d'une infraction. Le soin, même s'il est susceptible de constituer une gêne pour son destinataire, est généralement perçu comme une mesure bienveillante pour celui-ci, dès lors qu'il tend à une amélioration de l'état de santé physique et/ou mental.

À l'origine opposés, la sanction pénale et les soins se rencontrent en réalité de plus en plus au sein du droit pénal moderne. Les sanctions pénales curatives sont en effet constituées de sanctions pénales prononcées par le juge pénal qui interviennent sous la forme de soins et d'actes médicaux prodigués aux délinquants auteurs d'une infraction ou à la personne dangereuse pour la société. Ce nouveau concept de sanctions pénales est né en raison de la difficulté ou de l'impossibilité à maîtriser les manifestations nouvelles ou récurrentes du crime (délinquance sexuelle, délinquants atteints de troubles mentaux, etc.). Pour remédier à ces maux, le droit pénal a recouru à la médecine pour tenter d'apporter une solution plus effective aux causes de cette criminalité, de sorte que la délinquance apparaît de plus en plus souvent conçue comme une maladie.

Le colloque interdisciplinaire, interuniversitaire et interprofessionnel entend réfléchir au concept même de sanctions pénales curatives, à son origine, sa naissance, son utilisation en droit pénal contemporain.

## Validation au titre de la formation continue des avocats (6h)

### DROITS D'INSCRIPTION

- Entrée libre dans la limite des places disponibles

### Inscription obligatoire

<http://fdv-srv.univ-lyon3.fr/prive5avr2019/>

### CONTACT

**Équipe de recherche**  
**Louis Josserand**

✉ [edprive@univ-lyon3.fr](mailto:edprive@univ-lyon3.fr)

☎ 04 26 31 87 57 / 88 49



@Droit\_Lyon3



**VALIDATION AU TITRE DE LA  
FORMATION CONTINUE  
DES AVOCATS**

## LES SANCTIONS

## PÉNALES

## CURATIVES

Sous la direction scientifique de  
**Patrick MISTRETTA**, Professeur, Equipe de recherche Louis Josserand, Co-directeur du Centre de droit pénal, Responsable du Master 2 Recherche Droit pénal fondamental, Université Jean Moulin Lyon 3,  
**Audrey DARSONVILLE**, Professeur, ERADP, Directrice du Master 2 Etudes Pénales et Criminelles, Faculté de Lille  
**Bruno PY**, Professeur, Institut François Geny, Responsable du Master 2 Droit pénal, Université de Lorraine  
Avec la participation des étudiants de Master 2 des 3 universités

**5 AVRIL 2019**

**9H00-16H45**



**Amphithéâtre Doucet Bon**

**Université Jean Moulin Lyon 3**

18 rue Chevreur - Lyon 7<sup>e</sup>

**9 h 00 | Accueil des participants**

**9 h 20 | Ouverture du colloque**

**Patrick MISTRETTA**, Professeur, Equipe de recherche Louis Josserand, Co-directeur du Centre de droit pénal, Responsable du M2 Recherche Droit pénal fondamental, Université Jean Moulin Lyon 3,  
**Audrey DARSONVILLE**, Professeur, ERADP, Directrice du Master 2 Etudes Pénales et Criminelles, Faculté de Lille  
**Bruno PY**, Professeur, Institut François Geny, Responsable du M2 Droit pénal, Université de Lorraine

### LE CONCEPT DE SANCTIONS PÉNALES CURATIVES

**9 h 30 | L'approche philosophique, historique et criminologique des sanctions pénales curatives**

Étudiants de Master 2 de droit pénal et de droit de la santé, Faculté de droit de Nancy, Université de Lorraine

**10 h 00 | L'approche comparée des sanctions pénales curatives**

**Amélie LLARCH**, Étudiante de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3  
**Laetitia SAGE**, Étudiante de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3  
**Valentin MESBAH**, Étudiant de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3

**10 h 20 | Pause**

**10 h 40 | L'approche curative et la dichotomie peines / mesures de sûreté**

Lucas ANDRIEUX, Étudiant de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

Manon COMEAU, Étudiante de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

Nathalie AUDIE, Étudiante de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

**11 h 00 | Les peines à finalité curative**

Thais MUFFAT-JOLY, Étudiant de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3

Aude MALICIER, Étudiante de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3

Olivia PATHIER, Étudiante de Master 2 de droit pénal, Université Jean Moulin Lyon 3

**11 h 20 | Les mesures de sûreté à finalité curative**

Enora ALLO, Étudiante de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

Camille HOUX, Étudiante de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

Mathilde YVOZ, Étudiante de Master 2 Études pénales et criminelles, Université de Lille

**11 h 40 | Débats**

**12 h 15 | Pause déjeuner**

**LES ENJEUX DES SANCTIONS PÉNALES CURATIVES**

**14 h 00 | Les enjeux sécuritaires et le droit pénal**

Charlotte MILLON, Vice-procureur de la République placée auprès de la procureure générale de la cour d'appel de Lyon

**14 h 15 | Les enjeux libertaires et le droit médical**

Ségolène ARIOLI, Doctorante, Centre de droit pénal, Equipe de recherche Louis Josserand, Université Jean Moulin Lyon 3

**14 h 30 | Les enjeux judiciaires**

Yves DUBUY, Vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Roanne

**14 h 45 | Pause**

## LES ENJEUX PÉNITENTIAIRES DES SANCTIONS PÉNALES CURATIVES

### 🕒 15 h 00 | Présentation des pratiques pénitentiaires des sanctions pénales curatives dans le Centre-Est, le Grand-Nord, et le Grand-Est

Axelle ROCHER, Léo GREGULSKI, Geoffrey GUYOT, Étudiants Master 2, UJM3  
Marie JACQUINOT, Marion POUILLAIN, Étudiants Master 2, Lille  
Étudiants Master 2 Lorraine

### 🕒 15 h 30 | La pratique des sanctions curatives en unité sanitaire, point de vue d'un médecin

Edouard AMZALLAG, Médecin légiste, Chef de service adjoint de l'UHSI de Lyon,  
Expert près de la Cour d'appel de Lyon

### 🕒 15 h 45 | La pratique des sanctions curatives en UHSA, point de vue d'un médecin psychiatre

Eve BÉCACHE, Psychiatre à l'UHSA de Lyon Vinatier

### 🕒 16 h 00 | Table ronde conclusive

Patrick MISTRETTA, Professeur, Equipe de recherche Louis Josserand, Co-directeur du Centre de droit pénal, Responsable du M2 Recherche Droit pénal fondamental, Université Jean Moulin Lyon 3,  
Audrey DARSONVILLE, Professeur, ERADP, Directrice du Master 2 Etudes Pénales et Criminelles, Faculté de Lille  
Bruno PY, Professeur, Institut François Geny, Responsable du M2 Droit pénal, Université de Lorraine



FACULTÉ DE DROIT  
ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND  
CENTRE DE DROIT  
PÉNAL





1 **CAMPUS DE LA MANUFACTURE DES TABACS | Lyon 8<sup>e</sup>**  
 6 cours Albert Thomas  
 6 rue Pr. Rollet  
 1 avenue des Frères Lumière

2 **CAMPUS DES QUAIS | Lyon 7<sup>e</sup>**

<b>A</b> PALAIS DE L'UNIVERSITÉ 15 quai Claude Bernard	<b>B</b> BÂTIMENT NEW DEAL 25 rue de l'Université
<b>C</b> ATHÉNA DUGAS 7 rue Chevreul	<b>D</b> IUT JEAN MOULIN 88 rue Pasteur
<b>F</b> CENTRE DE LA RECHERCHE EUGÈNE CHEVREUL 18 rue Chevreul	<b>E</b> MILC 35 rue Raulin



+ D'INFOS

**FACDEDROIT.UNIV-LYON3.FR**



9 Manufacture des Tabacs  
 9 Campus des Quais  
 9 Campus de Bourg-en-Bresse

**WWW.UNIV-LYON3.FR**